

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte rendu du CEF des 16 et 17 janvier 2023 **p.2** / CPF : les salariés vont devoir passer à la caisse. **p.3** / Tract : « Nous sommes en guerre ! » sont les mots désormais célèbres de Macron... **p.4** /

l'agenda



RÉUNION SYNDICATS PAYS-DE-LA-LOIRE

le 3 février 2023

UDCGT

14, place Louis Imbach
49000 Angers

SFE

le 14 février 2023

Réunions fédérales à venir

18/01 Collectif IHS : Réunion

19/01 Caoutchouc : CPPNI

25/01 Fabrication pharma :
CSP

27/01 Industrie Pharma :
Observatoire métiers

31/01 Pétrole : CPPNI

01/02 Pétrole : CPPNI

01/02 Laboratoires : CPPNI

02/02 Pétrole : CPPNI

06/02 Officines : CPPNI

07/02 Répartition Pharma :
CSR

15/02 Collectif IHS : Réunion

23/02 Pétrole : CPNE

Droits et libertés

Télétravail : obligation de l'employeur du respect du droit au repos du salarié.

Dans son arrêt du 14 décembre 2022, n° 21-18.139, la Cour de cassation confirme que la preuve du respect du droit au repos quotidien ou hebdomadaire du salarié incombe à l'employeur. Ce principe n'est pas nouveau et cet arrêt confirme que c'est à l'employeur, et à lui seul, de prouver le respect des temps de repos, comme pour les durées maximales de travail. Le télétravail n'a pas d'impact sur la charge de la preuve.

Rappel article L3131-1 du Code du travail :
« Tout salarié bénéficie d'un repos quotidien d'une durée minimale de onze heures consécutives, sauf dans les cas prévus aux articles L. 3131-2 et L. 3131-3 ou en cas d'urgence, dans des conditions déterminées par décret ». ■

Les chiffres

c'est la somme distribuée par les entreprises du CAC40 à leurs actionnaires, en dividendes ou en rachats d'actions. 56,5 milliards d'euros de dividendes et 23,7 milliards sous forme de rachats d'actions.

80,1
MILLIARDS D'€



Orga et vie syndicale

Progression de la syndicalisation.

Pour 2022, nous en sommes à **1 049 nouveaux adhérents enregistrés dans COGITIEL**, alors qu'en 2021 nous n'étions qu'à 830 nouveaux adhérents. Continuons sur cette dynamique qui nous permet d'inverser la tendance à la baisse de nos syndiqués depuis 2017. Le nombre particulièrement élevé de mobilisations sur les salaires depuis le début d'année 2022, est à mettre en corrélation avec la syndicalisation. Comme nous le savons, les luttes restent le moment favorable pour le renforcement de notre organisation.

La syndicalisation CGT est un enjeu crucial pour l'élargissement de la mobilisation face aux attaques du gouvernement que nous subissons. ■

14,3 %

en moyenne, de filiales du CAC40, sont localisées dans des pays considérés comme des paradis fiscaux.

Actualité

COMPTE RENDU DU CEF DU 16 ET 17 JANVIER 2023

Budget prévisionnel 2023

Après la présentation du budget par le Secrétariat Fédéral du rapport de la Commission Financière de Contrôle et le débat avec les membres du CEF, le budget 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Orga

Au dernier état COGETISE du 31 décembre, pour l'année 2022, le retard est de 6 025 FNI et 91 564 timbres, si nous comparons à 2020 derniers exercices clos. Pour l'exercice 2021, la Confédération annonce une clôture le 28 février 2023.

Il nous faut dès à présent interpellier les Camarades qui n'ont rien réglé et les inviter à régulariser leur situation au plus vite.

Concernant l'état de nos forces, le nombre de nos syndiqués pour 2021 est de 20 559.

Situation générale

International :

En Amérique du Sud, la prétendue deuxième vague de gouvernements progressistes a été très médiatisée, même si elle a bifurqué vers un centrisme assumé.

On a ainsi assisté au Pérou à un coup d'état institutionnel, comme on avait assisté au Brésil à la destitution de Dilma Rousseff.

Au Brésil, Lula a été officiellement intronisé le 1^{er} janvier 2023. Les fascistes ont refusé le verdict des urnes.

Israël : le gouvernement d'extrême droite affirme la radicalisation des tendances déjà à l'œuvre.

Iran : un pays désormais proche de détenir l'arme nucléaire. Les gardiens de la révolution islamique sont utilisés

par le pouvoir comme remparts contre les manifestations. Plus de 500 morts dont plus d'une dizaine d'exécutions.

Ukraine : les combats se poursuivent avec son lot de tragédies et de terreurs.

En Afrique, c'est "bye bye Paris, bonjour Moscou". Après avoir évacué le Mali, les soldats français quittent la Centrafrique.

Chine : les liens s'intensifient avec l'Arabie Saoudite, premier producteur d'hydrocarbures.

France:

Le gouvernement a annoncé les grands principes de la réforme des retraites, avec notamment le recul de l'âge de départ et l'allongement des années de cotisations.

Le CEF appelle l'ensemble des syndicats de la FNIC-CGT à s'engager pleinement dans le processus de lutte lancé par les syndicats de la branche Pétrole, à savoir 24h00 de grève le 19 janvier, 48h00 le 26 et 72h00 le 6 février, date à laquelle sera proposée la grève reconductible pouvant aller à l'arrêt des installations.

La question, pour la lutte interprofessionnelle sur les retraites, c'est de voir maintenant la capacité de nos syndicats à s'intégrer dans cette bataille interprofessionnelle, sans tomber dans la grève par procuration.

Chaque syndicat, coordination, doit dès maintenant se réunir, et réunir les salariés pour débattre de la grève.

53^{ème} Congrès confédéral

Pour rappel, il se tiendra du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand.

La FNIC-CGT dispose de 35 délégués : actifs et 4 retraités.

Au 17/01/23, pour l'instant 21 mandats sont validés par la Commission confédérale.

Des réunions sont organisées dans les régions, afin que les délégués échangent avec les syndicats, "de quelle CGT avons-nous besoin ?", et pour porter au mieux les voix des syndicats. Les Syndicats peuvent dès à présent envoyer leurs amendements au document d'orientation avec copie à la Fédération.

43^{ème} Congrès fédéral

Celui-ci se déroulera du 25 au 29 mars 2024 au Cap d'Agde, dans un village CCAS.

Conférence UFR

La conférence UFR se tiendra du 4 au 6 avril aux Issambres. Bien sûr les Camarades actifs sont invités à s'inscrire à cette conférence pour construire ensemble le débat sur la continuité syndicale et l'activité syndicale des retraités.

Formation syndicale

Un stage élection pro a été fait à Compiègne avec 21 stagiaires. Une formation CSE aura lieu à Mourenx du 23 au 26 janvier et une formation Bostick aura lieu à Vittel du 23 au 26 janvier.

La prochaine formation CSE aura lieu à Montreuil du 06 au 10 février. Pour rappel le catalogue formation est disponible sur le site de la Fédération.

UIS Chimie-Énergie de la FSM

Le Congrès de l'Union Internationale Syndicale Chimie-Énergie se tiendra à Paris du 20 au 23 novembre 2023. ■

CPF

les salariés vont devoir passer à la caisse.



Le gouvernement a eu une nouvelle fois recours au 49.3 pour faire adopter le projet de loi de finances pour 2023, le 11 décembre, à l'Assemblée nationale. Non content de bafouer la démocratie en empêchant les députés de débattre sur les mesures à adopter, il a instauré, en dernière minute, un reste à charge pour les salariés qui souhaitent utiliser leur compte personnel de formation en vue de suivre une formation.

Jusqu'à maintenant, le CPF était utilisable par tout salarié tout au long de sa vie professionnelle afin de financer une formation certifiante. Pour cela, le CPF était alimenté, en principe, à hauteur de 500 euros par an, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros (art. R. 6323-1 CT).

Une participation proportionnelle ou forfaitaire

Le texte inclus dans l'article 49 du projet de loi indique que la participation du titulaire « peut être proportionnelle au coût de la formation dans la limite d'un plafond ou fixée à une somme forfaitaire ». Elle serait demandée à tous les salariés en vue de financer une action de formation, une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou un bilan de compétences. (art. L. 6323-4 CT modifié).

Ce reste à charge ne concernera pas les demandeurs d'emploi, ni les salariés qui parviennent à co-construire un projet de formation avec leur entreprise, soit par accord d'entreprise ou individuellement. Dans ce cas, ces derniers recevront un abondement de leur entreprise.

Les modalités de mise en œuvre seront précisées par décret en Conseil d'Etat, que ce soient pour le « taux de participation », les « conditions de sa possible prise en charge par un tiers » ou encore le « niveau minimal d'abondement par l'employeur ».

Une série de mesures pour limiter les dérives du CPF

Selon le gouvernement, le compte personnel de formation a généré cinq millions d'inscriptions. Mais cela a aussi un coût : 6,7 milliards d'euros engagés par la Caisse des dépôts et consignations, organisme gestionnaire du CPF. C'en est trop pour les tenants du capital qui estiment que ces dépenses ne devraient pas exister. Aussi le gouvernement entend-il réguler l'utilisation du dispositif imposant aux Français de mettre la main au portefeuille tout en s'assurant que « les formations s'inscrivent dans un projet professionnel solide ».

7 Français sur 10 opposés à un reste à charge

Il n'en reste pas moins que le CPF est un droit. Instaurer un reste à charge est une atteinte à ce droit.

69 % des Français sondés se disent opposés à la systématisation d'un reste à charge pour le bénéficiaire, dans le cadre de la mobilisation de son CPF, selon un sondage Ipsos publié le 8 décembre 2022 par Wall Street English. Cette opposition est encore plus forte pour les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac (74 %).

Ce texte de loi est une atteinte supplémentaire à la formation professionnelle continue. Une entrave de plus à la liberté de choix des salariés sur leur évolution professionnelle. Tout doit être fait pour que le choix des formations soit contraint et validé par les patrons, qui n'ont cessé de vouloir des gens formés aux besoins des entreprises et non des gens qui choisissent leur orientation professionnelle. ■



" NOUS SOMMES EN GUERRE ! "

Sont les mots désormais célèbres de Macron prononcés lors de l'annonce du premier confinement en mars 2020, en guerre contre une maladie ? Jamais. En guerre contre nous ? Toujours !

Le capital, dans sa course effrénée aux profits et dans la concurrence qui se joue dans l'arène internationale entre mastodontes des places boursières, est contraint de pressurer, jour après jour, sa seule variable d'ajustement des taux de profit : nous-mêmes.

C'est dans ce cadre qu'est projetée la future réforme des retraites. Ce n'est, pour ses concepteurs, ni une question d'espérance de vie, ni une question d'équilibre des budgets, mais ni plus ni moins qu'une expression, parmi d'autres, de l'affrontement capital/travail.

**La question est : qui va remporter cette bataille ?
Cela dépend uniquement de notre détermination
et de notre acharnement dans la lutte
afin de gagner ce bras de fer.**

Chaque jour passé au travail pour un salarié est une plus-value supplémentaire pour son patron et donc, plus le temps de l'exploitation de l'ouvrier est long, plus son patron est riche ! De plus en imposant par cette réforme la mort au lendemain ou à la veille de la retraite, le gouvernement cherche à mettre la main sur le pactole des caisses de retraites et de nos cotisations pour tout simplement constituer des cagnottes financières gargantuesques afin de les redistribuer aux multinationales. Ces liquidités, sous forme d'exonérations et cadeaux en tout genre dont l'Etat abreuve les Sanofi, Total, Michelin, Renault, etc., et qui portent les noms de CICE, CIR, exonérations, subventions, crédits d'impôts, etc. fournissent à nos exploitateurs

des capacités financières suffisantes pour affronter les champs de bataille que représente la guerre économique mondiale. **Le capitalisme est une folie...** Chaque jour passé en dehors du travail pour un salarié est une plus-value pour sa vie, pour nos vies, pour s'émanciper de mille manières. La réduction du travail, que ce soit sur la semaine, sur une année ou sur toute la carrière, est la revendication la plus avancée de notre classe. Le temps perdu d'exploitation pour un patron ne se rattrape pas, il est perdu.

Il faut donc mettre le curseur de la lutte à la hauteur de l'attaque qui nous est imposée ! Il n'est plus le temps des pétitions, des mobilisations conventionnelles ou d'appels à la grève saute-mouton comme le prévoient les syndicats professionnels de la « négociation ». L'heure est aux Assemblées générales afin de mettre sur pied, dans tous les ateliers, dans toutes les usines et sur tous les chantiers, la grève reconductible dans tous les secteurs, de la caissière au raffineur, du docker à l'éboueur. Le 19 janvier tout doit s'arrêter si l'on veut nous mêmes les arrêter !

Dans cette affaire criminelle il y a une victime : les salariés.

La scène de crime : nos lieux de travail !

**Les deux criminels complices :
le gouvernement et les capitalistes !**

Le mobile : nous faire travailler plus pour qu'ils gagnent plus !

**LA FNIC-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DE SES SYNDICATS
À RÉUNIR LES SALARIÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
POUR AMENER LE MOUVEMENT SUR UNE GRÈVE RECONDUCTIBLE.
PAS DE TRÊVE TANT QUE LE PROJET MACRON DE REFORME EST SUR LA TABLE !
PAS DE TRÊVE TANT QUE NOS SALAIRES N'AUGMENTENT PAS !**

**LA RETRAITE POUR TOUS À 60 ANS
ET 55 ANS POUR LES TRAVAUX PÉNIBLES
LE SMIC À 2 000 €**